

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES BUT

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, Titre V : Dispositions particulières applicables aux parcours de licence professionnelle en 180 crédits européens organisés au sein des instituts universitaires de technologie,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys des semestres 1, 2, 3 et 4 et de délivrance des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) pour les Sites de l'Allier et Sites de Clermont Ferrand de l'IUT Clermont Auvergne comme suit :

Membres du jury :

Éric AGBESSI, Président du jury, PU

Sophie RODIER, Vice-président, MCF

Éric PEYRETAILLADE, MCF - Chef dpt Génie Biologie (BMB-DN)

Hubert COITOUT, MCF - Chef dept Mesures Physiques

Rakaia AIT TIZGUI, PRCE - Chef dept G.I.M

Flavien PACCOT, PRAG - Chef dept G.I.M

Cédric BOUHOURS, MCF - Chef dept Informatique

Joël TOUSSAINT, MCF - Chef dept R&T

Sylvie SOLER, PRCE - Chef dept GEA

Abdel BELKORCHIA, MCF - Chef dpt Génie Biologie – agronomie et SEE

Janique SOULIE, MCF - Chef dept GEA

Maëva PARADIS, PRAG- Chef dept SD

Frédéric RIFFARD, PU - Chef dept Chimie

Jonathan COURBON, MCF - Chef dept MMI

Adélaïde ALBOUY-KISSI, MCF - Chef dept Informatique

Corinne BRDYS, MCF - Chef dept GEII

Laurent DEROUSSI, MCF - Chef dept MT2E

Antoine JURY, MCF - Chef dept GMP

Matthieu LARDEAU, MCF - Chef dept TC

Sandra SAÏD, MCF - Chef dept MLT

Fabienne BERGER, MCF - Chef dept TC

Christophe BLANC, MCF - Chef dept MMI

Lise JACQUEZ, MCF - Chef dept ICJ

Nicolas BOYER, Professionnel

Jean-Baptiste ROUVET, Professionnel

Claire MATON, Professionnel

Serge LAURENT, Professionnel

Stéphane PALMIER, Professionnel

Jonathan DO VALE, Professionnel

Françoise CONSTANTY, Professionnel

Pierre-Yves BELIN, Professionnel

Pascal KERNEIS, Professionnel

Article 2 :

L'arrêté n°2024-070 est abrogé.

Article 3 :

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02/02/2024

Le Président

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

06 FEV. 2024

- Publié le

06 FEV. 2024

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.